

Déclaration liminaire

CTSD (repli) – vendredi 26 mars 2021



Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Les restrictions de libertés liées à la pandémie de COVID-19 ont débuté il y a maintenant plus d'un an. L'arrêt de nombreuses activités a considérablement accru les difficultés sociales des populations les plus fragiles. Les spécialistes continuent d'alerter sur la dégradation de l'état psychologique de la population, particulièrement chez les jeunes. Un an après, l'arrivée des variants, la lenteur de la vaccination, loin de laisser entrevoir une porte de sortie, plongent aujourd'hui la France et plus particulièrement la Seine-Saint-Denis, dans une situation comparable à celle de mars 2020 : taux d'incidence record y compris chez les jeunes, hôpitaux ne pouvant plus accueillir et soigner tou-te-s les malades. Loin d'avoir tiré les leçons de ces douze derniers mois, le gouvernement continue de tâtonner dans le noir en cherchant l'interrupteur : il teste aujourd'hui, sur les territoires les plus touchés, un confinement d'un nouveau genre qui ne répond en rien au contexte d'urgence.

Le maintien de l'ouverture des écoles n'est plus qu'un fétiche que le gouvernement agite en tous sens pour faire croire qu'il entend lutter contre le décrochage scolaire et les inégalités sociales alors qu'il parie en réalité, sans le dire, sur une immunisation collective par l'infection des enfants, des personnels de l'éducation et des parents d'élèves pour compléter celle opérée par la vaccination ! Les faits sont têtus : sur le terrain, rien n'a été mis en place pour renforcer la protection des élèves et des personnels, ni pour améliorer le traçage et l'isolement des malades ainsi que de leurs contacts. Le Ministre de l'Éducation nationale court les médias pour clamer que le virus ne circule pas dans les établissements scolaires, sans étude fiable pour étayer ce propos et en occultant totalement les différences en fonction de l'âge des enfants. Avec un taux d'incidence de 293 pour 100 000 chez les 0 - 9 ans dans notre département, en nette hausse ces dernières semaines, et de 764 pour 100 000 chez les 10 - 19 ans, le seuil d'alerte maximal est maintenant dépassé pour toutes les classes d'âge et nous attendions une autre réaction que la seule réouverture des gymnases à l'arrivée du printemps alors que les hôpitaux sont déjà saturés à plus de 150 % en Seine-Saint-Denis !

Ainsi, le SNES-FSU déplore des campagnes de tests inefficaces et insuffisantes. Nous demandons qu'elles soient diligentées prioritairement dans les établissements où il y a le plus de cas, mais aussi que ces tests soient répétés à intervalles réguliers et précédés d'une campagne d'information et de sensibilisation des familles.

Nous exigeons également :

- une meilleure prise en compte de la réalité de terrain dans le *tracing* et l'isolement des contacts (notamment la mauvaise ventilation des salles ou encore les difficultés

- à appliquer les gestes barrières), des décisions plus strictes de fermeture des classes ;
- un allègement général des effectifs en collège comme en lycée ;
 - des mesures améliorant l'aération en équipant des capteurs de CO2 dans les salles, mais aussi des purificateurs d'air en priorité dans les cantines ;
 - le recrutement de personnels pour améliorer la désinfection des locaux et l'accélération de la vaccination des personnels ;
 - la transparence totale sur les chiffres de contamination, tant dans chaque établissement qu'au niveau du département ou de l'académie, incluant un état des lieux des fermetures de classes, des absences de personnels et de leur remplacement.

Par ailleurs, les personnels de l'Éducation nationale qui le souhaitent, comme d'autres fonctionnaires et salarié·e·s au contact régulier du public, doivent pouvoir bénéficier d'un accès accéléré à la vaccination. Il y a là un enjeu crucial, collectif et individuel, de réduction des risques de contamination à l'heure où les autorités se targuent de tout faire pour sortir de la crise sanitaire. Si l'Éducation nationale est bien la priorité ainsi que ne cesse de le claronner le gouvernement, tous les moyens et toutes les énergies doivent être mobilisés pour protéger les agent·e·s, les élèves et leurs familles. La vaccination doit être un outil intégré à une stratégie cohérente et complète de protection et de prévention. Pour l'instant, et depuis un an, l'Éducation nationale n'a ni l'un, ni l'autre.

En l'état actuel, les agent·e·s de plus de 50 ans atteint·e·s de comorbidités listées par la Haute Autorité de Santé (HAS) peuvent être vacciné·e·s dès maintenant. Le SNES, avec la FSU, a demandé à la Ministre de la Fonction publique que les agent·e·s puissent bénéficier d'une autorisation d'absence pour vaccination. La Ministre a institué ce droit, mais uniquement pour les vaccinations qui se font dans les services de médecine de prévention. Dans ce cas, l'agent·e qui souhaite être vacciné·e en passant par la médecine de prévention doit simplement informer son / sa chef·fe de service qu'il·elle rencontre le médecin de prévention à sa demande, sans avoir à en préciser le motif (pour préserver le secret médical) et sans avoir à récupérer ce temps d'absence. Mais nous savons tou·te·s ici à quel point l'Éducation nationale connaît une pénurie de médecins du travail... Il n'y aura donc quasiment pas de vaccination par la médecine de prévention et pour les personnels relevant du Ministère de l'Éducation nationale, que se passera-t-il si la vaccination a lieu pendant le temps de service ? Le SNES, avec la FSU, demande que toute facilité soit accordée aux personnels de l'Éducation nationale pour qu'ils·elles puissent s'absenter pour être vacciné·e·s, sans pénalité financière, sans avoir à rattraper le temps de service, tout en préservant le secret médical.

La FSU est également intervenue pour exiger que le jour de carence ne soit pas appliqué en cas d'arrêt lié à des effets secondaires de la vaccination.

Les collègues en travail à distance du fait de leur vulnérabilité ne doivent pas revenir en présentiel après la première injection. Après la deuxième, il ne peut y avoir de pression en ce sens de la part de la hiérarchie, cela ne peut résulter que de la volonté et du choix de l'agent·e et en ayant de préférence consulté son médecin traitant. Les personnels vulnérables doivent conserver toutes les mesures de protection définies par le décret du 10 novembre.

C'est dans ce contexte tendu que s'amorce la préparation de la rentrée scolaire 2021. Or, l'Éducation nationale est loin d'être « *choyée par la majorité* », ainsi que le claironnait encore le Premier Ministre Jean Castex devant la représentation nationale en octobre dernier. Dans le second degré, l'enveloppe de dotation horaire globale 2021 des collèges et des lycées est marquée par les conséquences de l'austérité budgétaire portée par le pouvoir en place : 1 883 emplois supprimés dans les collèges et les lycées (soit 7 490 suppressions de postes depuis 2018 avec, dans le même temps, une explosion des effectifs) et, pour faire diversion, une augmentation énorme d'heures supplémentaires, équivalente à 1 847 emplois ; 30 emplois sont versés aux

missions d'inspection et 53 gardés en « réserve ». Aucune création de poste de CPE, d'assistant·e social·e, de PsyEN, d'infirmier·e scolaire, d'agent·e administratif·ve ! Pourtant, c'est dans les établissements, maintenant, que les besoins sont criants ! La rentrée 2021 sera donc synonyme une nouvelle fois, dans le second degré, de suppressions d'enseignements, de formations, d'augmentation des effectifs par classe.

Dans l'académie de Créteil, ce sont 86 postes d'enseignant·e·s qui seront supprimés à la rentrée 2021 quand 139 ETP seront provisionnés en heures supplémentaires ! Alors que les effectifs ont continué de grimper régulièrement depuis la fin des années 2000, en septembre 2021, ce sont 3 497 élèves supplémentaires qui feront leur entrée au lycée pour une dotation de 3 équivalents temps plein (ETP) supplémentaires seulement. En revanche, les autorités académiques continuent d'augmenter massivement le taux d'HSA, en ajoutant 83 ETP. En une décennie (2009 – 2021), le H/E est passé dans les lycées de 1,60 à 1,48 ! Dans les collèges, l'évolution est encore plus préoccupante : le Rectorat a annoncé une réduction de 22 ETP en heures postes (HP), soit 22 suppressions d'emplois dans chaque département de l'académie au profit d'heures supplémentaires (HS) pour un total de - 66 ETP en HP et + 33 ETP en HSA. Selon les données du Rectorat, le H/E moyen dans les collèges de Seine-Saint-Denis augmente : 1,38 (RS 2021) / 1,37 (RS 2020). En réalité, il stagne : le H/E affiché par la DSDEN dans les collèges du département (hors SEGPA) est de 1,32 (comparable aux prévisions de rentrée 2020 mais inférieur au bilan de rentrée 2020 : 1,337). Pour mémoire, le H/E s'élevait à 1,396 à la rentrée 2011, il y a 10 ans, et à 1,52 à la rentrée 2009 ! Pour revenir à ce dernier chiffre en termes de moyens d'enseignement, il faudrait plus de 11 000 heures en plus, c'est-à-dire créer plus de 630 postes ! La baisse du H/E est un indicateur inquiétant de la baisse continue des moyens dans notre département.

Si l'on s'en tient aux prévisions d'effectifs départementales et à la préparation de la dotation de rentrée, 373 élèves supplémentaires sont attendu·e·s dans les collèges du département à la rentrée prochaine, qui se voient dotés aujourd'hui de 649,5 heures de moins qu'à la rentrée 2020 (soit l'équivalent de 36 postes) ! En Seine-Saint-Denis, le E/D moyen continue d'augmenter (23,45 à la RS 2020 vs 23,71 prévus à la RS 2021) ! Pour mémoire, à la rentrée 2011, les collèges du département affichaient un E/D de 22,80 ! C'est ainsi qu'à l'heure actuelle, les collèges du département affichent 5 classes en moins à la rentrée 2021 par rapport à la préparation de la rentrée 2020 (RS 2021 : 3 173 divisions / 3 178 RS 2020), et donc 17 divisions de moins par rapport à la rentrée 2020 (après les ajustements du CTSD de juillet dernier). Pour autant, l'enveloppe initiale a été intégralement distribuée. Il reste aujourd'hui 290 heures (soit l'équivalent de 10 classes) ainsi que 84h pour ouvrir 4 nouvelles ULIS en collège : de fait, les autorités académiques ont reconnu sans ambages à plusieurs reprises qu'elles n'avaient donc plus aucune marge de manœuvre avant les ajustements de juin.

Certes, la DSDEN a programmé l'ouverture de 6 nouvelles *ULIS* (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire qui accueillent les élèves en situation de handicap) mais la dotation de chacune de ces unités n'est plus que de 21h depuis la rentrée 2020 (24h auparavant) ! Les moyens horaires dévolus aux autres dispositifs spécifiques (UPE2A, *module relais*) restent identiques à ceux de la rentrée 2020 (stables en ce qui concerne les SEGPA), et pour cause : il reste peu d'heures à reprendre pour l'administration car les élèves les plus fragiles ont déjà payé un lourd tribut à la politique d'austérité budgétaire les années passées (- 5 heures pour les UPE2A / NSA à la rentrée 2018, - 2h de suivi pour les élèves allophones à la rentrée 2019, *module relais* amputés d'1h à la rentrée 2020,...). Par ailleurs, il n'y a aucune nouvelle ouverture de dispositif UPE2A alors que les besoins sont réels (2 ouvertures lors des ajustements en juillet dernier) ! Nous continuons de demander que l'ensemble des élèves bénéficiant des dispositifs spécifiques soient comptabilisé·e·s dans les prévisions d'effectifs des collèges dans notre département.

Lors du CTSD du 25 janvier dernier, la Direction académique a fini par reconnaître avec honnêteté qu'il avait fallu « *revoir les repères* » (*sic*) dans les collèges du département, compte tenu des contraintes de l'enveloppe horaire globale. L'Éducation nationale en Seine-Saint-Denis

assume donc la révision des repères tout en rappelant que les E/D globaux ne changent pas (23 *en sensible*, 24 en REP / REP+, 27 dans les établissements non classés) : dans les établissements de l'éducation prioritaire (REP / REP+), le repère utilisé par l'administration est désormais de 24,5 élèves par classe (la DSDEN reconnaît un dépassement sur certains niveaux). Dans les établissements non classés, on atteint même le seuil critique de 28,5 élèves par classe ! Cette gestion par la pénurie parachève notamment la liquidation de l'éducation prioritaire : elle est à mettre en regard du volume d'heures astronomique dévolu au programme *Devoirs faits* : 104 714 heures (HSE) pour l'année civile 2020, soit l'équivalent de 193 postes ou 120 ouvertures de classes ! En réalité, chaque année, seule la moitié de l'enveloppe totale est consommée. Cela signifie que, depuis la mise en place de cette opération de communication ministérielle à la rentrée 2017, le département de la Seine-Saint-Denis rend en moyenne chaque année l'équivalent de plusieurs dizaines de classes et de postes à la rue de Grenelle !

On comprend mieux pourquoi le Ministère de l'Éducation nationale a reversé *en catimini* 200 millions d'euros non dépensés à Bercy en 2018 et de nouveau 200 millions d'euros en 2020 ! Avec ces 400 millions d'euros, plus de 8 000 postes auraient pu être créés, le Ministère aurait pu octroyer un salaire plus décent aux AED et aux AESH, leur verser la prime REP / REP+, par exemple... Les idées ne manquent pas ! 400 millions d'euros, c'est aussi la somme que le Ministre met *sur la table* pour sa soi-disant « *revalorisation historique* ».

400 millions d'euros, c'est aussi l'équivalent de la prime dite de *fidélisation* territoriale pour 40 000 agent·e·s de l'État en Seine-Saint-Denis. Suite à la publication de la circulaire rectorale de mise en place de ladite prime, nous dénonçons l'exclusion totale que subissent des agent·es pourtant au contact quotidien du public : celles et ceux qui assurent l'accueil de publics à la DSDEN, les secrétaires de circonscription dans le 1^{er} degré, en CIO et en CMS, les directeur·trice·s de CIO, les PsyEN EDO du CIO auprès du Tribunal de Bobigny, les coordonnateurs·trice·s REP / REP+, les assistant·e·s de service social en faveur des élèves mis·e·s à disposition de la MDPH, les enseignant·e·s affecté·e·s à l'hôpital... Par ailleurs, nous exigeons une autre lecture du décret et une nouvelle circulaire intégrant la progressivité du versement de la prime avec 2 000 € si départ en 2021, 4 000 € en 2022, 6 000 € en 2023 et 8 000 € en 2024, comme évoqué dans les premiers groupes de travail, afin de fidéliser et récompenser ces agent·e·s qui ont contribué au quotidien au service public d'éducation pour la réussite de tou·te·s les élèves du département ! Concernant le congé parental, nous dénonçons une inégalité de plus faite aux femmes. Les métiers de l'Éducation nationale sont très féminisés (enseignante, AESH, infirmière, assistante de service social...) et ce sont elles qui prennent au sein des couples le plus souvent ce congé. Une nouvelle fois, force est de constater que nous sommes loin des effets d'annonce sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en particulier en ce qui concerne l'articulation des temps de vie personnelle et professionnelle, pourtant l'un des grands axes de l'accord signé par les représentant·e·s des employeurs publics en 2018 ! Concernant le congé de longue maladie, le congé de présence parentale ou de proche aidant, nous constatons une fois de plus le mépris et le manque d'humanité avec lesquels sont traité·e·s des agent·e·s qui, évidemment, n'ont pas choisi d'être gravement malades ou de s'occuper d'un·e proche. Nous exigeons que ces congés n'interrompent pas le décompte des 5 années de services requis pour ouvrir droit à l'attribution de la prime dite de *fidélisation*.

Les personnels et le Ministère n'ont définitivement pas les mêmes priorités : c'est dans les établissements, maintenant, que les besoins sont criants ! Cette nouvelle baisse de moyens, qui vient s'ajouter à une situation déjà désastreuse (très nombreux enseignant·e·s non remplacé·e·s, élèves d'ULIS et d'UPE2A non pris·e·s en compte dans des effectifs en explosion, pénurie d'AESH, de PsyEN, d'infirmier·e·s, d'assistant·e·s de service social,...), entraîne notamment une augmentation du nombre d'élèves dans les classes et une dégradation générale des conditions de travail. Alors que partout les collègues constatent concrètement dans leurs établissements l'étendue du désastre organisé et que la liquidation des moyens alloués à l'éducation prioritaire préfigure son démantèlement programmé, les autorités académiques ont d'ores et déjà annoncé qu'elles ne débloqueraient aucun moyen supplémentaire au motif qu'elles ont déjà distribué la

totalité de l'enveloppe qui leur a été allouée par le Ministère ! Plus que jamais, nos revendications sur les postes, les DHG et les remplacements relèvent de l'urgence ! Le 19 mars dernier, entre 300 et 400 collègues étaient rassemblé·e·s devant le Rectorat, à l'appel de l'intersyndicale académique, pour dénoncer des dotations 2021 ignorant complètement le contexte sanitaire actuel et totalement insuffisantes au regard des besoins. De fait, si les choses en restaient là, à la rentrée prochaine, des élèves en confinement partiel ou total depuis 2 ans se retrouveraient dans des classes surchargées, sans aide, sans moyens ni recrutement supplémentaires ! Des représentant·e·s de parents d'élèves ont aussi expliqué à l'appui des prises de parole des personnels à quel point il était urgent de recruter massivement, de créer les postes et les divisions nécessaires pour alléger les effectifs dans les classes.

Foin de tout cela ! Le Recteur, pourtant prévenu de ce rassemblement une semaine auparavant, a refusé de recevoir une délégation intersyndicale porteuse de l'ensemble des revendications, renvoyant une éventuelle audience à un avenir incertain. Face à ce coup de force, les organisations syndicales représentatives ont décidé de ne pas siéger au comité technique académique qui devait se tenir l'après-midi sur la question des postes.

Il faudra bien que le Recteur et le Ministre entendent les revendications et décident de débloquer les moyens urgents et nécessaires car la situation est intenable ! Ainsi, les vies scolaires sont au bord de l'implosion. Leurs personnels sont *en première ligne* tous les jours. L'absence de créations de postes d'AED et de CPE et l'augmentation des effectifs dans le second degré en 2020 et en 2021 conduisent à des vies scolaires sous-dotées et à des conditions d'exercice inacceptables. Cela s'ajoute à des conditions de rémunération et d'emploi indignes des missions exercées : les salaires sont largement insuffisants ; les temps incomplets sont le plus souvent imposés ; les AED sont exclu·e·s du versement des primes REP et REP+ ; l'indemnité compensatrice de la CSG n'est pas versée à de nombreux·ses AED qui y ont pourtant droit ; les AED sont soumis·e·s à des pressions continues et à la menace de non-renouvellement de leur contrat. Le Ministre ne répond à aucune revendication alors que plus d'un millier de vies scolaires ont été en grève à plusieurs reprises et le sont, pour certaines, encore cette semaine. En outre, ces revendications font écho à l'urgence de prise en charge d'une jeunesse aujourd'hui délaissée et qui risque de payer le prix fort de la crise sociale et à la nécessité d'augmenter les recrutements pour faire face aux hausses d'effectifs encore à venir. Le SNES et la FSU soutiennent les mobilisations et seront aux côtés des AED pour exiger une amélioration des conditions d'exercice du métier avec une diminution du temps de travail, des créations de postes supplémentaires et pérennes, une augmentation des salaires, le versement des primes REP et REP+ et l'ouverture de discussions pour des évolutions statutaires contre la précarité des AED.

Nous soutenons également la décision prise par les AESH de Seine-Saint-Denis d'aller dans l'unité au Ministère défendre leurs revendications, le 8 avril prochain, jour d'appel intersyndical à la grève nationale de tou·te·s les AESH. Pour la FSU comme pour les autres organisations signataires, il y a urgence à engager une revalorisation des salaires et la possibilité de contrats à temps complet pour permettre aux AESH de vivre dignement de leur travail. Nous soutenons également la revendication de l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens. Il est plus que nécessaire de créer un véritable statut de la Fonction publique pour reconnaître le métier et ainsi recruter massivement des AESH pour permettre aux élèves ayant des notifications d'être accompagné·e·s à la mesure de leurs besoins.

Comme les collèges et lycées, les CIO de l'académie naviguent à vue en pleine pandémie sanitaire : les PsyEN et DCIO doivent s'organiser avec les collègues manquant·e·s, alors que la crise s'inscrit à présent dans la durée. L'administration, elle, fait *comme si de rien n'était* : les calendriers d'examen, de commissions administratives, des orientations restent les mêmes, de nouvelles missions découlant des réformes en cours s'accumulent et il est fait peu de cas des situations de détresse des élèves, des familles et des équipes... En cette période, les temps d'échanges et d'écoute, les suivis de situation et le travail collectif entre personnels sont nécessaires. Pourtant, l'administration semble aveugle et enjoint les PsyEN à tenir des objectifs

bien éloignés des préoccupations du moment. Les DCIO se voient doté·e·s de nouvelles missions chronophages dans le cadre de l'obligation de formation, sans aucun moyen supplémentaire !

L'objectif affiché par le gouvernement est clair : détruire le cadre national de certaines politiques, déposséder de leur métier les personnels et imposer le *new public management* comme politique de gestion de tou·te·s les agent·e·s. À rebours de la préparation de la rentrée 2021 qui illustre le mépris affiché et assumé par le pouvoir en place pour nos professions et pour le service public en général, nous continuons d'affirmer notre rejet de la politique gouvernementale en matière d'éducation et la nécessité d'un véritable plan d'urgence pour l'éducation dans notre département. En Seine-Saint-Denis plus qu'ailleurs, les habitant·e·s souffrent des conséquences, psychologiques, sociales et économiques de la crise... plus que jamais, les services publics sont indispensables... « *quoi qu'il en coûte* » !

Enfin, puisque nous sommes réuni·e·s aujourd'hui à distance afin de préparer la prochaine rentrée, et avant d'aborder de manière plus détaillée la situation des établissements du département, nous aimerions faire un bilan d'étape quant aux engagements pris par la DSDEN 93 le 2 décembre dernier, à l'occasion d'une audience intersyndicale FSU-CGT-SUD-CNT au sujet des violences sexistes et sexuelles au travail, et notamment la constitution d'un groupe de travail avec les organisations syndicales incluant la participation d'expert·e·s extérieur·e·s dans le cadre du CHSCT-D.

Nous vous remercions de votre attention.